

**Zeitschrift:** Anzeiger für schweizerische Geschichte = Indicateur de l'histoire suisse  
**Band:** 15 (1917)  
**Heft:** 1

**Artikel:** La Suisse et le Congrès de Bade : 5 juin - 7 septembre 1714  
**Autor:** Mercier, H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-63094>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Suisse et le Congrès de Bade.

(5 juin — 7 septembre 1714.)

D'après les Sources diplomatiques françaises.<sup>1)</sup>

Le traité signé à Utrecht le 11 avril 1713 fut le premier jalon qui mit fin à la longue guerre de la succession d'Espagne. Charles VI et l'empire germanique tentèrent quelque temps encore la fortune des armes, mais, privés surtout du concours de l'Angleterre, ils durent accéder à la paix par les préliminaires de Rastatt le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.

Comme cet instrument diplomatique n'engageait pas tout l'Empire,<sup>2)</sup> Charles VI et Louis XIV convinrent d'en étendre la portée et de le compléter dans une ville helvétique. Le roi de France avait le choix entre Schaffhouse, Frauenfeld et Bade. Il opta en faveur de cette dernière localité, capitale parlementaire des «ligues suisses», et chargea son ambassadeur de notifier la chose aux trois cantons co-seigneurs de Bade en demandant leur agrément. Mais le comte du Luc, dans le but de ne pas faire reconnaître officiellement par son souverain cette conquête des Protestants comme aussi pour flatter l'amour-propre des Catholiques, supprima la lettre de Louis XIV et y substitua une autre lettre adressée par lui-même au Corps helvétique tout entier. Dans une missive au roi,<sup>3)</sup> l'ambassadeur justifie cet acte, inspiré aussi par la rancune qu'il conservait depuis les négociations d'Aarau où, dit-il: «les Protestants, avec une insolence peu ordinaire», ne voulurent point mentionner la médiation du roi.

Les cantons directeurs eurent un instant la pensée de récuser Bade comme siège du congrès. La raison avancée était le manque de logements

<sup>1)</sup> Dépêches du comte du Luc, premier plénipotentiaire et ambassadeur ordinaire. La correspondance de ce diplomate pendant son ambassade en Suisse (1709—1715) forme les volumes 198—263 du fonds suisse aux Archives des Affaires étrangères à Paris. Le dépouillement de la totalité de ces dépêches comble les lacunes des manuscrits Zellweger et modifie sensiblement les conclusions relatives à du Luc données par cet historien dans: *Geschichte der diplomatischen Verhältnisse der Schweiz mit Frankreich von 1698 bis 1784* (2 vol. 8. St. Gall, 1848).

<sup>2)</sup> L'empereur, sans y être autorisé par la Diète, voulait traiter à Rastatt au nom de l'Empire, mais Louis XIV n'admit pas cette prétention du monarque de se substituer aux autres souverains de l'Allemagne (vol. 253, fol. 25 et *de Garden*, *Histoire des Traités de Paix depuis la paix de Westphalie*, t. II, p. 332. Paris, Amyot, 1848).

<sup>3)</sup> *Du Luc au Roi*. Soleure, 9 avril 1714: « . . . Ma plus forte raison, est, Sire, que si les Catholiques apprennent que V. M. eut écrit uniquement à ces trois cantons, ils en seroient absolument découragés et je ne pourrois plus répondre qu'ils ne se jetassent entre les bras de l'empereur (vol. 252, fol. 98).

et de subsistances pour la multitude d'hôtes que les conférences attireraient, multitude qui s'augmenterait encore de la foule habituelle des baigneurs. Cet argument, que les faits confirmèrent plus tard, masquait la crainte de voir les cantons catholiques évoquer devant le congrès le traité d'Aarau et faire naître ainsi le danger d'une immixtion étrangère. L'appréhension semblait en effet fondée, ainsi que le prouve une lettre de du Luc.<sup>1)</sup> Quoiqu'il en soit, Berne et Zurich ne donnèrent pas suite à leurs velléités premières et s'occupèrent avec les autorités de Bade à mettre la ville en état de suffire au grand événement en perspective. On accusa donc réception<sup>2)</sup> au roi de sa communication et les cantons le remercièrent chaleureusement de son choix.

Berne et Zurich envoyèrent des délégués conférer à Aarau au sujet des mesures à prendre.<sup>3)</sup> On décida de rajeunir l'antique Hôtel de ville, et la salle des diètes fut garnie de fauteuils confortables. Les rues furent nettoyées avec soin, au propre et au figuré, car les vagabonds et les mendiants pullulaient de la ville aux bains.

La question des logements donna du souci. Malgré le zèle témoigné par l'avoyer Schnorf et le gouverneur Thormann, il fallut recourir aux localités voisines pour trouver la place nécessaire et satisfaire les centaines d'hôtes de marque annoncés déjà pour la fin de mars. Il s'en fallait de beaucoup que tout ce monde fût indispensable à la bonne marche des conférences, mais chaque personnage important voulait surpasser son voisin par le nombre et le luxe de sa suite. Le comte du Luc<sup>4)</sup> dépassa tous les autres ambassadeurs : il amena une vraie cour avec 40 pages, des acteurs, des musiciens et des ballerines. J. B. Rousseau,<sup>5)</sup> le poète bâtonné, accom-

<sup>1)</sup> *Du Luc au Roi.* Soleure, 26 mars 1714: « . . . Je tascheray faire persuader aux uns et aux autres qu'il est inutile de prendre pour base de leur union des traités faits à contre-cœur et par violence, et qu'il seroit mieux d'en former un nouveau, où toutes les parties trouveront leurs avantages.» (Vol. 252, fol. 76.)

<sup>2)</sup> Vol. 258, fol. 190. Original en allemand.

<sup>3)</sup> En matière protocolaire, notamment, on arrêta que lorsque deux carrosses se rencontraient dans une rue, le second entré devrait reculer pour céder la place.

<sup>4)</sup> Un témoin oculaire, *G. Dorer*, auteur du curieux «Diarium des Friedens-Kongresses», raconte que la suite du comte du Luc s'élevait à 300 personnes. Ce chiffre n'est pas exagéré si l'on y comprend les invités, car l'ambassadeur avait annoncé que l'on entendrait parler de son hospitalité. Dans une lettre à M. de Saint-Contest, il le prie d'inviter non seulement tous les amis, mais encore les connaissances de ceux-ci. (Vol. 248, fol. 118.)

<sup>5)</sup> A la suite du procès Saurin, Rousseau dut s'enfuir de France. Il trouva un asile chez le comte du Luc à Soleure. La chose se sut bientôt à Paris et le chancelier Pontchartrain invita l'ambassadeur à se débarrasser du poète. Le comte du Luc faisant la sourde oreille, Pontchartrain revint à la charge sur l'ordre du roi et pria l'ambassadeur de se saisir de Rousseau et de l'expédier clandestinement en France. Du Luc ne se prêta pas à cet attentat. (Vol. 209, fol. 95 et 109).

pagnait l'ambassadeur comme barde et l'hospitalité qu'il en recevait depuis longtemps ne l'empêcha pas d'alterner ses poèmes de méchantes satires que le comte du Luc feignit d'ignorer.

Plusieurs hôtes se plaignirent avec aigreur de la cherté des appartements, causée par la spéculation; notamment le légat Passionei et le comte du Luc. Ce dernier désirait obtenir de l'avoyer Schnorf la jouissance d'une villa à l'intention de M. de Saint-Contest, second plénipotentiaire. Malgré le prix exorbitant demandé, l'ambassadeur trouve cette maisonnette «la plus jolie de ce vilain trou de Bade», mais il peste<sup>1)</sup> contre la ladrerie des habitants. Ceux-ci n'avaient cure de ces récriminations et ils se réjouissaient à l'avance des fêtes annoncées, qui devaient dépasser en splendeur tout ce qu'on était accoutumé de voir pendant les grandes diètes avant la guerre civile de 1712.<sup>2)</sup>

Environ 40 Etats ou princes se firent représenter par une cinquantaine d'envoyés. Une partie de ces personnages, déboutés à Rastatt, crurent obtenir plus de succès en venant à Bade, sur les assurances de l'empereur<sup>3)</sup> ou du roi<sup>4)</sup> qu'il seraient écoutés favorablement au Congrès. Ils furent vite édifiés sur la valeur des promesses impériales et royales. Un certain nombre, voyant l'inutilité de leurs efforts, quittèrent Bade avant la clôture, voyant le parti pris d'éliminer toutes les revendications<sup>5)</sup> pouvant retarder la signature du traité qu'à Paris on avait hâte de voir signé.<sup>6)</sup>

<sup>1)</sup> *Du Luc à Torcy*. Soleure, 9 avril 1714: « . . . Les Badois sont les plus grands juifs qu'il y ait sur la terre et leur avoyer comme chef renchérit sur tout son peuple.» (Vol. 252, fol. 104.)

<sup>2)</sup> Le comte du Luc, dans une missive au chancelier Pontchartrain (vol. 224, fol. 109), donne une idée de la vie balnéaire en même temps que de son style, souvent inspiré de Rabelais. «Je vous compteroy volontiers, dit-il, toutes les femmes qui viennent disner avec moy, les Bains en sont jonchés et leur donnent grand appétit. Il n'y a qu'une prétendue princesse de Wurtemberg qui garde son coin, en vue dit-on de ramener son infidèle qui a trouvé bon de réunir avec sa première épouse, fille du marquis de Bade-Dourlach, belle et vertueuse, qu'il avoit planté là pour suivre sa gourgandine! Rien n'est tel que de plaire à une Altesse allemande. Cette Madame a un équipage de Jeanne de Paris, car si je disois Jean, vous ajouteriez *fesse* et cela ne seroit pas décent à un grand Ministre.»

<sup>3)</sup> *S. v. Lengefeld*, Graf Dom. Passionei, päpstlicher Legat in der Schweiz, p. 27 (Anspach, 1900).

<sup>4)</sup> Vol. 253, fol. 29.

<sup>5)</sup> Les promesses de l'empereur (*Lengefeld*, p. 27) et du roi n'étaient qu'un leurre, et Torcy dans ses instructions au comte du Luc lui dit de ne pas s'effrayer outre mesure du nombre de litiges, «car ils pourroient donner matière à plusieurs Congrès». (Vol. 252, fol. 107.)

<sup>6)</sup> Vol. 256, fol. 49.

Suivant la chancellerie française, le Congrès eût dû s'ouvrir au commencement d'avril ou le 1<sup>er</sup> mai au plus tard.<sup>1)</sup> Le roi avait désigné comme plénipotentiaires son ambassadeur le comte du Luc et M. de la Houssaye, conseiller d'Etat. Celui-ci figurait déjà à Rastatt en qualité de collaborateur du duc de Villars; ce fait et le titre de conseiller le mettaient au dessus du comte du Luc. Cette nomination déplut fort à l'ambassadeur qui se répandit en récriminations amères contre son collègue; il posa même la question de confiance à Versailles. Un de ses arguments était: «que les Suisses ne connaissant pas d'autre cabaret que le sien, ils ne seraient pas contents du changement».<sup>2)</sup> Louis XIV, qui appréciait les services du «provençal», remplaça à l'amiable M. de la Houssaye par M. de Saint-Contest.

Dès la fin de mars, le comte du Luc envoya à Bade une partie de ses domestiques avec les ouvriers nécessaires pour installer et décorer le *Bernerhaus* qu'il s'était fait offrir par les Bernois, «toujours polis pour moi», écrit-il.<sup>3)</sup> Pour loger son personnel, la ville avait désaffecté le *Kaufhaus*, immense construction dans laquelle l'ambassadeur fit construire des cuisines, une boulangerie et une boucherie.

Le 15 mai, aucun plénipotentiaire n'était encore en vue de Bade, le comte du Luc attendait toujours à Soleure qu'on lui signalât l'entrée en Suisse de Messieurs de Seilern et de Gœs, ambassadeurs d'Autriche, pour se mettre en route. Il semble que ces messieurs du Saint-Empire voulaient se faire désirer et laisser attendre leurs collègues français, mais le marquis de Torcy, secrétaire d'Etat, enjoignit au comte du Luc de ne pas quitter Soleure avant que le comte de Seilern ne fût arrivé à Waldshut.<sup>4)</sup> Cette attitude décida peut-être la cour de Vienne et ce dernier arriva incognito le 22 mai à Bade dans le but d'inspecter les modifications faites d'après ses ordres au *Wildenmann*, résidence permanente des ambassadeurs d'Autriche.<sup>5)</sup> Les chroniques du temps racontent que cette visite ne le satisfit guère, car il fit jeter bas tous les arrangements intérieurs de l'hôtel,<sup>6)</sup> destiné au comte de Gœs.

Enfin, une semaine plus tard, du Luc, voyant le comte de Seilern

<sup>1)</sup> Vol. 258, fol. 103.

<sup>2)</sup> Vol. 252, fol. 66.

<sup>3)</sup> Vol. 252, fol. 81.

<sup>4)</sup> Vol. 254, fol. 60 et 258, fol. 175.

<sup>5)</sup> L'ambassadeur ordinaire était toujours le comte de Trautmannsdorf, mais Vienne, après l'insuccès de son diplomate dans les affaires du Toggenbourg, ne le jugea plus suffisant pour le Congrès.

<sup>6)</sup> Ce qui fit dire au comte du Luc que «si Monsieur de Seilern connaissait la lenteur des ouvriers suisses, il devait s'attendre à n'habiter son hôtel qu'en automne». (Vol. 254, fol. 48.)

installé, se mit en route<sup>1)</sup> et arriva à Bade le 29 mai dans la matinée. Il envoya un aide-de-camp saluer son collègue autrichien, qui, le soir, lui rendit visite au *Bernerhaus*, décoré de Gobelins et de tableaux de prix. L'ambassadeur de France avait fait expédier de sa résidence à Soleure ce qu'il possérait de plus précieux ainsi que son argenterie évaluée 50 000 livres.

Les jours suivants, arrivèrent en grand apparat<sup>2)</sup> les seconds plénipotentiaires: le comte de Gœs pour l'Empire et M. Barberie de Saint-Contest pour la France. Comme du Luc, ce dernier traînait derrière lui, outre les bagages, une centaine de voitures chargées de victuailles, de friandises et de vins fins destinés à l'entretien des commensaux<sup>3)</sup> qui gravitaient dans l'orbite dorée de la France. Ce fut un des soucis du comte du Luc de n'être pas assez large dans son hospitalité et s'il était sans crainte au sujet des provisions de bouche, il n'en était pas de même en ce qui concerne les lits, fort médiocres ou inexistants, des hôtels de Bade. L'ambassadeur s'en consolait en disant que dans une ville de plaisirs «les jeunes gens ne sont pas trop à plaindre quand ils sont bien nourris et mal couchés».<sup>4)</sup>

Les présentations officielles eurent lieu les 3 et 4 juin. Pendant ces deux jours, les grands personnages se rendirent mutuellement visite selon un cérémonial brillant mais compassé qui fit la joie de la foule des spectateurs accourus de dix lieues à la ronde. Hiéronyme Thormann, gouverneur du comté, et les avoyers von Schnorf et Dorer allèrent offrir leurs hommages aux missions allemande et française. A cette occasion

<sup>1)</sup> Avant de quitter Soleure, l'ambassadeur reçut la visite des patriciennes de cette ville et la relate avec humour en ces termes: «Les femmes de condition se sont avisées de venir en corps me faire leurs instances, c'est en tremblant que j'en rends compte à Vostre Majesté. Elles prétendent que Vostre vie appartient aux Catholiques et non à vous, Sire; sur ce pied, elles trouvent que Vostre Majesté mange trop de ragoust, et surtout de la salade le soir. Elles se sont mises à genoux, elles ont pleuré; et moy avec elles. Mais je n'ay eu garde de répondre que Vostre Majesté accordera leur requeste.» (Vol. 254, fol. 13.)

<sup>2)</sup> Sur le côté pittoresque et anecdotique du Congrès, voir notamment *Merveilleux, Amusements des bains de Bade* (Londres, 1739); *B. Fricker, Geschichte der Stadt und Bäder zu Baden* (Aarau, 1880) et le *Diarium* de Dorer dans le «*Berner Taschenbuch*» (1864).

<sup>3)</sup> Du Luc s'exprime comme suit sur une partie de ses hôtes: «Les Suisses tant catholiques que protestants se disposent à venir bayer aux corneilles. L'usage est que pendant les diètes, l'ambassadeur du roi loge et nourrit maîtres, chevaux et valets; ce qui n'est point difficile, parce que les députés n'avoient point de suites et que les ministres des autres puissances ont grande attention de fermer leurs portes. Il n'en sera pas de même au Congrès, ainsy que j'ay déclaré qu'il y aura bien à manger et à boire pour tous, mais que je ne pouvois offrir qu'une botte de paille pour le coucher.» (Vol. 252, fol. 81.)

<sup>4)</sup> Vol. 248, fol. 118.

un conflit faillit se produire avec cette dernière aux sujets des titres. La diète des Protestants, dans le but de s'attirer l'appui de l'empereur, avait décidé le 8 avril, à Aarau, de lui accorder le titre de Majesté catholique. Cette décision rencontra une opposition catégorique de la France et, à la suite d'une conférence tenue à Zurich, on convint de renvoyer la question à l'année suivante. Aussi les magistrats chargés de saluer les ambassadeurs qualifièrent l'empereur seulement de Majesté impériale.<sup>1)</sup>

Une multitude de baigneurs et de badauds quintuplait la population. On logea du monde dans tous les villages environnans. Jamais Bade ne vit une foule pareille, mêlée encore plus que d'habitude d'aventuriers, de truands et de ribaudes de toutes les nationalités.<sup>2)</sup> A tous les carrefours se montraient des histrions, des jongleurs, sans compter les marchands d'orviétan et les tireuses de cartes. Il fallut établir des campements hors la ville pour loger cette bohème qui rappelait la cour des Miracles.<sup>2)</sup>

Le Congrès s'ouvrit le 5 juin, sans autres témoins que les plénipotentiaires austro-français, assistés des secrétaires Du Theil et Benderieter.

La tâche s'annonçait facile puisqu'elle consistait en principe à mettre en latin les 37 articles arrêtés à Rastatt par le duc de Villars et le prince Eugène de Savoie, et à les compléter sur des points de détail. Un nuage s'annonçait pourtant dans la prétention des Etats protestants au sujet de la clause du 4<sup>e</sup> article de Ryswick et dans les revendications des cantons catholiques relatives au traité d'Aarau qu'ils espéraient faire abolir alors que les protestants en escomptaient la ratification.

L'ordre des travaux appelait: 1<sup>o</sup> les affaires de l'Empire et des Pays-Bas, 2<sup>o</sup> celles d'Italie, 3<sup>o</sup> les affaires d'Espagne. Au début tout marcha

<sup>1)</sup> Vol. 254, fol. 179.

<sup>2)</sup> Depuis la renaissance des Bains au XII<sup>e</sup> siècle, la liberté des mœurs ne fit que s'accroître. Ce fait ne tient pas seulement au milieu ambiant de l'époque, mais aussi à l'absence d'un «*Stadtrecht*»; d'autant plus que les établissements étaient des fiefs relevant de leurs seigneurs en matière de basse et moyenne justice. Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'extension de la juridiction municipale aux Bains permit de légiférer sur les mœurs devenues par trop libres, aussi bien chez les ecclésiastiques que chez les laïques. (Voyez A. Martin, *Deutsches Badwesen*, p. 245. — Höchle, *Geschichte der Reformation* i. d. Grafschaft Baden, p. 20—25. — Welti-Merz, *Stadtrecht von Baden*, p. 135, 140, 206, etc.) A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le Conseil fixa, pour ces deux catégories, des règles et des pénalités concernant les prostituées, qui pullulaient, ainsi que les vagabonds. Celles-ci devaient disparaître des rues une heure après le couvre-feu. Les aubergistes ne pouvaient les loger plus de deux nuits de suite, etc. Les valets de ville et les gardes-bains reçurent l'ordre d'expulser des piscines publiques, non seulement les rôdeurs par trop méchants mais encore les vérolés des deux sexes.

Pendant plusieurs siècles, le Conseil et même la Diète eurent à s'occuper de tous ces indésirables dont le nombre était légion et qui ne disparaissaient que momentanément.

facilement. Depuis le 5 juin,<sup>1)</sup> les congressistes siégeaient régulièrement, sauf le jeudi et le dimanche, dans la salle des Diètes à l'Hôtel de ville et vers la fin du mois on parlait déjà d'une clôture prochaine. Il est vrai que, devant les *non possumus* opposés par les Autrichiens aux modifications proposées par les Français, on renvoyait à la fin des conférences la solution de ces litiges.

La question religieuse passa bientôt au premier plan des négociations. Les puissances réformées voulaient obtenir à Bade la radiation de cette fameuse clause,<sup>2)</sup> alors qu'à Rastatt les plénipotentiaires austro-français en avaient décidé le maintien, malgré les protestations de ces Etats qui la déclaraient contraire à l'esprit des traités précédents. Les puissances réformées fondaient leur optimisme sur une promesse de l'ambassadeur français à Londres, M. d'Iberville, au ministre de Prusse qui aurait reçu l'assurance que le roi ne ferait plus d'opposition à l'abolition<sup>3)</sup> de la dite clause. Cette déclaration ne cadrait certainement pas avec la mentalité de Louis XIV<sup>4)</sup>, ni avec les instructions<sup>5)</sup> données à ses plénipotentiaires au Congrès sur la question de religion. Une première entrevue eut lieu entre les ambassadeurs autrichiens et les envoyés des puissances protestantes, puis entre ces derniers et les ministres français. Ceux-ci, ne sachant jusqu'à quel point ils pouvaient faire fond sur l'Autriche, ne se montrèrent pas catégoriques dans leur manière de voir et attribuèrent à la cour de Vienne l'opposition principale aux demandes des Protestants. Mais lorsque, le 4 juillet, le comte de Metternich et ses collègues revinrent à la charge auprès de Messieurs du Luc et de Saint-Contest relativement à la clause, les diplomates français repoussèrent leur demande avec hauteur.<sup>6)</sup>

<sup>1)</sup> Les auteurs, même récents, donnent des dates erronées sur l'ouverture du Congrès ou sur l'arrivée des plénipotentiaires. Voir *Waldkirch, Bund und Staats-Hist.*, t. II, p. 870. *Zellweger*, t. II, p. 407. *Garden*, t. II, p. 334 et *Lengefeld*, p. 27.

<sup>2)</sup> Considérée par les Etats protestants comme contraire au traité de Westphalie. Elle les obligeait à tolérer sur leurs territoires des églises élevées ou partagées sur l'ordre de Louis XIV pendant l'occupation française. Leur nombre primitivement fixé à 29 s'était singulièrement accru, jusqu'au chiffre de 1922, souvent simplement parce que dans des localités une troupe de passage avait entendu la messe dite par l'aumônier. (*Garden*, op. cit., t. II, p. 171.)

<sup>3)</sup> *Lengefeld*, op. cit., p. 4.

<sup>4)</sup> *Garden* (t. II, p. 334) rappelle que le pape, sur la prière de l'empereur, envoya un bref au roi, le suppliant de s'opposer à cette suppression. Le père Letellier, confesseur de Louis XIV, reçut également des instructions pressantes dans ce sens.

<sup>5)</sup> Vol. 253, fol. 41.

<sup>6)</sup> *Ibid.*, fol. 95. Cette pièce est une lettre (copie) sans nom d'auteur ni de destinataire, mais dans le vol. 258, fol. 255, elle y figure de nouveau comme provenant du comte de Metternich, envoyé de Prusse, et adressée à son souverain.

Ce changement d'attitude doit s'expliquer, d'une part, par l'utilité d'écartier définitivement ce litige avant l'arrivée de M. de Witworth, ministre d'Angleterre, dont on redoutait l'intervention, et, d'autre part, ensuite de l'échange de vues qui avait eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet entre les ambassadeurs autrichiens et français sur les affaires de la Suisse.

En effet, le 2 juillet, Messieurs du Luc et de Saint-Contest écrivent au roi qu'ils ont eu l'occasion de connaître la manière de voir des Autrichiens sur cette matière et que Messieurs de Seilern et de Gœs semblaient être sans instructions précises à cet égard, sauf qu'ils savaient que: «l'empereur avait l'intention de rétablir l'abbé de Saint-Gall dans tous ses droits». <sup>1)</sup> Les plénipotentiaires français profitèrent de ces dispositions pour se plaindre de l'inauguration, faite la veille, du temple réformé de Bade et leur proposèrent une protestation collective auprès des cantons évangéliques. <sup>2)</sup> A cette demande les Autrichiens répondirent qu'étant sans ordres ils devaient auparavant en référer à Vienne.

Ces questions, qui venaient d'être ainsi mises au premier plan, tenaient en éveil la Suisse entière. Les cantons catholiques, navrés de l'issue néfaste de la guerre du Toggenbourg, mettaient leur dernier espoir dans le Congrès, qui, pensaient-ils, les remettrait sur pied. La France et l'Autriche, par intérêt politique, entretenaient ces illusions sans trop savoir de quelle façon rendre ces cantons de nouveau prépondérants. Ceux-ci obtinrent du Saint-Siège l'envoi d'un légat officiellement chargé de défendre leurs intérêts et ceux de la Curie devant le Congrès, mais en réalité Rome cherchait à y provoquer une entente entre Vienne et Paris en faveur de la religion catholique. Ce n'était pas chose facile, car la politique autrichienne du Vatican n'inspirait qu'une confiance limitée au roi de France et même de l'hostilité à sa chancellerie.

Le comte du Luc, depuis le remplacement du nonce Bicchi par Giacomo Carraccioli, sentait toute la puissance d'action de ce redoutable auxiliaire de Vienne et inspirateur <sup>3)</sup> du comte de Trauttmannsdorff, ambassadeur d'Autriche près les cantons catholiques à Bade. Carraccioli,

<sup>1)</sup> *Les Plénipotentiaires au Roi.* Bade, 2 juillet 1714. (Vol. 255, fol. 23–26.)

<sup>2)</sup> Ibidem, 2 juillet 1714: «Nous ne pouvons finir cette matière sans dire à Votre Majesté que les Cantons de Zurich et de Berne ne se sont pas contentés de faire éléver, à la porte de cette ville cy un temple, contre la teneur des traités qu'ils ont conclus en dernier lieu avec les Catholiques, mais qu'on y a commencé d'y faire, hier, l'exercice de la Religion prétendue réformée. Un pareil empressement dans une démarche de cette nature, faite sous les yeux des ministres de Votre Majesté et de ceux de l'empereur, assemblez aussy solennellement, nous a paru digne d'attention.»

<sup>3)</sup> Le rôle de Carraccioli est bien défini dans *J. Dierauer, Hist. de la Confédération suisse*, t. IV, p. 255, et Lengefeld (p. 13) dit que le nonce reçut une lettre de félicitations du comte de Trauttmannsdorff pour sa conduite pendant la guerre du Toggenbourg.

rappelé pour la forme sur la demande du canton de Lucerne<sup>1)</sup> ensuite des mésaventures du Toggenbourg dont il avait été le principal artisan, séjournait toujours dans les petits cantons, continuant sa politique incendiaire entre les deux confessions et luttant sans trêve contre l'influence française. On comprit à Rome qu'un personnage moins compromis serait plus qualifié pour aller aux conférences de Bade, et le Saint-Père désigna l'ancien légat aux congrès de la Haye et d'Utrecht, le comte abbé Domenico Passionei, homme de cour, ami des Français, aussi lettré et distingué qu'aimable épicurien.

L'ambassadeur du Luc ne fut pas étranger à cette décision de la Curie, car, dans une missive au cardinal de la Trémouille, ambassadeur auprès du pape, il lui demande l'envoi d'un légat «pour tascher de concerter le roy et l'empereur en faveur des Catholiques suisses».<sup>2)</sup> Du Luc ajoute qu'il serait bon de donner lecture de sa lettre aux cardinaux Ottoboni et Gualterio, ce dernier parent de l'abbé Passionei. La nomination d'un légat aux sympathies françaises porta ombrage au parti Carraccioli, dont le cardinal Imperiali, oncle de l'ex-nonce, était, à Rome, le représentant très actif. On intrigua pour empêcher Passionei d'être reçu par les plénipotentiaires de l'empereur et ruiner son action dans les cantons catholiques où Carraccioli était resté l'éminence grise.<sup>3)</sup> Ensuite de ces manœuvres, le légat ne vint à Bade qu'au milieu de juillet — ses bagages et quelques domestiques l'y attendaient depuis quinze jours déjà ; jusqu'alors les ministres autrichiens n'en voulurent pas entendre parler, l'abbé leur était suspect d'être un agent de la politique française, au même titre que ses protecteurs les cardinaux Gualterio et Ottoboni. Ce soupçon reposait sur la vérité car du Luc, dans une de ses lettres au roi, écrit : «Je ne scaurois trop louer son zèle pour nostre religion et celuy qu'il tesmoigne en toutes occasions pour le service de Vostre Majesté.»<sup>4)</sup>

L'arrivée du légat donna une impulsion nouvelle aux Catholiques représentés à Bade par les Dürler, les Bezenval, les Zurlauben, etc.

<sup>1)</sup> La lettre du gouvernement lucernois dans laquelle il demande le rappel du nonce figure dans *Oechsli. Quellenbuch z. Schweizergeschichte*, p. 524.

<sup>2)</sup> Vol. 248, fol. 311. Cette idée de la Curie de rétablir l'unité religieuse en Suisse au moyen des Puissances étrangères catholiques n'est pas nouvelle. On la retrouve à différentes époques sous des formes diverses. Le marquis de Puyzieulx, prédecesseur du comte du Luc, reçut aussi des propositions dans ce sens de la part du nonce Vincenzo Bichi. (*J. de Boislisle. Le marquis de Puyzieulx et les Suisses*. p. LXXVII.)

<sup>3)</sup> Vol. 258, fol. 243.

<sup>4)</sup> Vol. 249, fol. 219.

Gaspard Schnorf,<sup>1)</sup> toujours fidèlement attaché à l'abbé de Saint-Gall, servait d'intermédiaire entre celui-ci, Bade et Vienne. Tous ces personnages se tenaient en contact avec les comtes du Luc, de Gœs et Passionei. Ce dernier, avec une ardeur juvénile, multipliait ses démarches auprès des plénipotentiaires pour leur faire adopter les mesures coercitives proposées par la Curie.<sup>2)</sup> Rome, outre l'abolition du traité d'Aarau — dont le comte du Luc se contentait, — exigeait encore le rétablissement des évêchés de Bâle, Lausanne, Genève et la restitution du pays de Vaud à la Savoie.

Jusqu'au commencement d'août, cette question, de laquelle dépendait la paix de l'Europe, resta en suspens, les ambassadeurs autrichiens<sup>3)</sup> déclarant par ordre qu'ils n'avaient pas encore reçu d'instructions en réponse à la demande de protestation faite par les plénipotentiaires français.<sup>4)</sup> Ceux-ci du reste attendaient que Messieurs de Seilern et de Gœs prissent l'initiative de propositions concrètes, car la cour de Vienne avait fait répandre le bruit dans les petits cantons que l'empereur allait restaurer la catholicité. Le 10 août, les ambassadeurs autrichiens informent Messieurs du Luc et de Saint-Contest qu'ils ont reçu l'ordre de se concerter avec eux, de savoir leurs vues et que seule l'union du roi et de l'empereur pourra sauver les cantons catholiques. Messieurs de Seilern et de Gœs demandèrent le secret réciproque vis-à-vis de Passionei et du pape. Puisque, ajoutèrent-ils: «le roy et l'empereur ont sceu se réunir icy sans son intermédiaire, pourquoy Leurs Majestez ne scauront-elles pas se passer de Sa Sainteté.»<sup>5)</sup>

<sup>1)</sup> Les *Schnorf* étaient de zélés serviteurs de la politique autrichienne, particulièrement Gaspard-Louis, avoyer de Bade et Beat Anton, sous-bailli du comté. Cette famille joua un rôle prépondérant dans la participation de Bade à la guerre du Toggenbourg. Annoblis et pensionnés de l'Autriche, les *Schnorf* ne dédaignaient pas non plus les grâces du roi et ses ambassadeurs s'en servaient à cause de leurs capacités et de leur influence dans les cantons catholiques. (Vol. 219, fol. 322 et passim.)

<sup>2)</sup> Voyez dans *Lengefeld* (p. 114—117) le Mémoire aux Puissances de Passionei, son «Eingabe an Eugen und Villars», ainsi que le Breve facoltativo du pape Clément XI.

<sup>3)</sup> D'après leurs dépêches à la cour de Vienne (Mss. Zellweger cit. par *Lengefeld*, p. 40), ce serait du Luc qui aurait proposé une action commune en faveur des Catholiques. Il aurait même demandé, comme début, une démarche comminatoire auprès des cantons de Berne et de Zurich, les invitant à se tenir en repos. A ces propositions, l'empereur répondit que ses ambassadeurs devaient se déclarer sans instructions aussi long-temps qu'ils ne seraient pas fixés sur la sincérité de l'initiative française et la bonne foi de du Luc.

<sup>4)</sup> Suivant une lettre de Passionei au cardinal Paulucci, les plénipotentiaires français auraient été violemment irrités de l'inauguration du temple réformé qu'ils qualifient d'attentat, et que Paulucci appelle une abomination et une offense aux Catholiques. (*Lengefeld*, op. cit., p. 32.)

<sup>5)</sup> *Les Plénipotentiaires au Roi.* Bade, 13 août 1714. (Vol. 256, fol. 34.)

A ces ouvertures, les plénipotentiaires français répondirent qu'on ne leur avait pas donné d'ordres formels<sup>1)</sup> de traiter des affaires de la Suisse, mais que le roi voyait avec peine la désunion du Corps helvétique et que la concorde n'y pourrait être rétablie qu'en «contraignant les Protestants à rendre justice aux Catholiques».<sup>2)</sup> Le comte du Luc dit encore que si l'empereur était de bonne foi et ne cherchait pas ce prétexte pour s'établir en Suisse ou pour y faire revivre d'anciennes prétentions, il trouverait le roi tout disposé à tout ce qui sera convenable au bien de la religion.

Louis XIV fit naturellement un accueil empressé à ces avances qui répondaient à son désir. Il écrivit aux ambassadeurs que l'union proposée par l'empereur était d'autant plus nécessaire que celle des cantons protestants avec la Hollande devenait tous les jours plus étroite dans le but de maintenir le traité d'Aarau.<sup>3)</sup>

Une entente de principe se faisait donc entre les deux puissances, mais le manque de confiance qui subsistait entre elles empêchait l'une comme l'autre de prendre la responsabilité d'un plan d'attaque contre les cantons évangéliques. Le légat Passionei n'eut pas cette crainte. Avec l'assentiment du Saint-Père et très probablement sous l'inspiration<sup>4)</sup> de du Luc, il présenta un mémoire au Congrès, dans lequel sont exposés les *desiderata* du pape, la situation des cantons catholiques et un plan de campagne contre les hérétiques. Passionei propose que le 1<sup>er</sup> novembre une armée impériale forte de 20 000 hommes se trouve concentrée près du canton de Berne, pendant que le roi Très-Chrétien ferait camper simultanément 4 000 soldats près de Genève, 15 000 en Franche-Comté et un pareil nombre à Huningue. Ceci fait, les deux souverains convoqueraient une diète extraordinaire à laquelle on donnerait un délai de huit jours pour remettre les choses en l'état où elles étaient en 1700. En cas de refus, le pape se faisait fort de faire attaquer les cantons protestants par

<sup>1)</sup> Effectivement les instructions de l'ambassadeur comportent seulement l'ordre du roi de s'opposer à ce que le Congrès ratifie le traité d'Aarau (vol. 252, fol. 81). Quelques jours plus tard (19 avril), le marquis de Torcy revient sur ce sujet et dit: «si les cantons protestants retirent quelque avantage des conférences, ce ne sera qu'à vous qu'il faudra s'en prendre».

<sup>2)</sup> *Les Plénipotentiaires au Roi.* Bade, 13 août 1714. (Vol. 256, fol. 35.)

<sup>3)</sup> *Le Roi aux Plénipotentiaires.* Versailles, 22 août 1714. (Vol. 256, fol. 48.)

<sup>4)</sup> Cette opinion ne se base pas seulement sur la collaboration du comte du Luc avec le légat (vol. 255, fol. 184; 256, fol. 232 et 257, fol. 100), mais encore sur une similitude de textes. En effet, dans la protestation de l'ambassadeur concernant le temple protestant, un tronçon de phrase: «sous les yeux des ministres, etc.» se retrouve dans l'*«Eingabe Passioneis»*. De plus, son Mémoire aux Puissances contient des expressions analogues à celles que du Luc emploie dans ses lettres et mémoires au roi en date du 12 septembre 1714.

les catholiques pendant que les armées de l'empereur et du roi occuperaient temporairement tous les territoires qu'elles pourraient. Si l'étendue du succès le permettait, Sa Sainteté, d'accord avec les deux souverains, rétablirait les évêques de Bâle, de Constance et de Genève.

Ainsi la possibilité d'une intervention armée devenait peu à peu un danger tangible, lorsque la mort imprévue de la reine d'Angleterre<sup>1)</sup> arrêta momentanément la marche des négociations au Congrès. Cet événement ouvrit des perspectives nouvelles à la cour d'Autriche où une cabale intrigait contre le traité en discussion. On crut, à Vienne, que l'arrivée au pouvoir du parti des Whigs et l'avénement<sup>2)</sup> de Georges I<sup>er</sup>, ex-généralissime de l'Empire, serait le point de départ d'une rupture prochaine avec Louis XIV.

Depuis le commencement de juillet, la marche générale des conférences s'était fort ralentie ensuite de la résistance opposée par les ministres autrichiens aux modifications que leurs collègues français demandaient à propos des litiges d'Allemagne et d'Italie. Messieurs du Luc et de Saint-Contest, par réciprocité, agissaient de même au sujet des réclamations autrichiennes; aussi les séances furent-elles réduites à deux par semaine. Ceci permit aux congressistes de se livrer encore plus complètement à la grande vie qui se menait jour et nuit dans Bade et ses environs. Néanmoins, le 8 août, le projet de traité fut à point et envoyé aux chancelleries de Paris et de Vienne aux fins d'examen.

L'attitude déjà habituellement assez froide des comtes de Gœs et de Seilern vis-à-vis du comte du Luc et de M. de Saint-Contest se ressentit encore du revirement politique produit à la cour d'Autriche par les événements d'Angleterre. Les plénipotentiaires du roi supportaient avec une irritation masquée par la politesse diplomatique la raideur des ministres de l'empereur. Durant trois semaines environ, les conférences chômèrent et l'on s'en remit à l'arrivée des ambassadeurs extraordinaires — escomptée pour le 15 — du soin de solutionner les quelques points réservés et de clôturer le Congrès.

En attendant, les fêtes succédaient aux fêtes, les festins aux festins. Les ambassadeurs du roi dépassèrent brillamment le légendaire faste princier des Amelot et des Puysieux. Messieurs du Luc<sup>3)</sup> et de Saint-Contest

<sup>1)</sup> Cette mort fut connue à Bade déjà le 16 et non le 20 août comme l'écrit Lengefeld (p. 45).

<sup>2)</sup> L'avénement de Georges I<sup>er</sup> fit aussi naître certaines espérances chez les Réformés et, à cette occasion, Metternich, ministre de Prusse, offrit un gala aux envoyés protestants.

<sup>3)</sup> Le comte du Luc dépensa à lui seul plus de 100 000 écus. On trouva peut-être la note un peu salée à Paris, car, un an après, du Luc n'était pas entièrement remboursé, alors que M. de Saint-Contest avait été complètement payé. (Vol. 248, fol. 173.)

avaient table ouverte pour 100 personnes, toute la fleur du parti français s'y donnait rendez-vous, ainsi que les députés et patriciens qui venaient faire leur cour ou chercher leurs pensions. Dans les auberges de la ville et des Bains, ces ambassadeurs hébergeaient encore le menu fretin des commensaux habituels des diètes.<sup>1)</sup>

Les dames jouaient un rôle important dans ces festivités et les plénipotentiaires savaient, avec un madrigal, offrir des bijoux de prix qui donnaient à leur politique une puissance singulière. Du reste, la liberté extraordinaire de mœurs qu'on pratiquait à Bade — déjà depuis des siècles — faisait de cette station un foyer d'intrigues politiques et autres.

Monsieur de Seilern offrit quelques dîners très brillants. L'un d'eux comprenait 36 plats, arrosés de flots de vin de Tokay dont l'ambassadeur avait envoyé un bateau entier. Quand au comte de Gœs, il fit des économies sur ses frais de représentation; il suivit en cela les traditions des ambassadeurs ordinaires d'Autriche dont le faste était réduit à sa plus simple expression.

Plusieurs seigneurs italiens, lassés de ces réjouissances perpétuelles, s'en allèrent avec une partie de la haute société française faire une pseudo-pénitence au couvent de Wettingen et y fondèrent une confrérie éphémère: l'ordre de l'Indépendance. Le légat Passionei fut le grand-prieur<sup>2)</sup> de cet ordre qui n'avait rien de mystique et dont les rites étaient surtout gastronomiques et bachiques. Le comte du Luc, invité aux soupers conventuels, reçut par acclamation le titre de Grand-maître du chapitre. Cette création du parti français intrigua fort Messieurs de Seilern et de Gœs qui crurent presque à une résurrection de la ligue de Smalkalde.

L'ordre de l'Indépendance ne dura que quelques semaines, trop vite passées pour les moines du couvent, qui se souvinrent longtemps de leurs frères d'un jour.

Cependant, de part et d'autre, on avait annoncé le départ de Vienne et Paris des ambassadeurs extraordinaire et leur arrivée à Bade pour le 25 août, lorsque le 20 la nouvelle se répandit dans la société que le prince Eugène n'avait pas encore quitté Vienne. Cette rumeur con-

<sup>1)</sup> Dans une lettre au chancelier Pontchartrain (vol. 205, fol. 54), le comte du Luc s'exprime ainsi au sujet de ses hôtes des diètes: «Je sors d'une diette où il n'a été question que de compliments, viande fort légère; mais en revanche des repas qui durent sept heures. Les bons Suisses commencent cette fonction avec un flegme étonnant; on n'a pas plustost finy de porter les santé où on lève le cul, que la scène change, et jamais la cour du roy Pétaud n'y fit œuvre. C'est je crois de ces repas que nous vient l'admirable et scientifique mot de Pétaudière.»

<sup>2)</sup> Vol. 258, fol. 220 et suiv. Ce volume contient des lettres qui montrent que Bade de cette époque ressemblait fort à celle décrite par le Pogge en 1415.

firmée produisit une impression d'autant plus désagréable que le duc de Villars se trouvait déjà en Alsace et qu'il était difficile de l'atteindre par un courrier avant son arrivée à Bâle. Les plénipotentiaires français ne manquèrent pas de témoigner leur surprise du procédé,<sup>1)</sup> aggravé encore par le fait que Messieurs de Seilern et de Gœs laissèrent entendre que la clôture des conférences dépendait du bon plaisir d'Eugène de Savoie.

Un second incident accentua la tension entre les ambassadeurs. A l'occasion de la Saint-Louis, le 25 août,<sup>2)</sup> on célébra la fête du roi de France. Tout le Congrès, sauf les ministres autrichiens — qui avaient accepté l'invitation, — assista au service solennel en l'église paroissiale et au grandiose gala qui suivit. Cette abstention concertée causa une grande sensation et l'on y vit presque le signe d'une rupture. Cependant le comte du Luc se contenta de manifester sa colère dans les dépêches<sup>3)</sup>, ne voulant pas donner prétexte à un éclat.

Le projet de traité était de retour depuis le 20, avec des modifications de détails nécessitant quelques conférences. Celles-ci reprirent vers la fin du mois, mais un dernier accroc faillit gâter les affaires. Les ministres plénipotentiaires français demandaient pour le duc de Villars<sup>4)</sup> la qualification de: *Celsissimus*, comme dans le traité de Rastatt. Messieurs de Seilern et de Gœs refusèrent catégoriquement, sous le prétexte que ce titre ne se donne qu'aux princes du sang et que si, à Rastatt, on avait fait une exception, c'était parce que le traité n'était pas solennel. Il fallut dépêcher un courrier au prince à Schaffhouse pour le mettre au

<sup>1)</sup> Cette attitude des Autrichiens n'était pas nouvelle. *H. Martin* (Hist. de France, t. XIV, p. 580) dit qu'à Rastatt, l'Autriche, en traitant de la paix, croyait accorder une faveur à la France. — Vis-à-vis des Suisses, Vienne se gênait encore moins et cette morgue — de Trauttmansdorff notamment — fut certainement une des causes des insuccès chroniques de la politique autrichienne.

<sup>2)</sup> C'est vers cette époque que le peintre bâlois Rudolf Huber fut chargé — par le comte du Luc probablement — de commencer à peindre la scène du Congrès. Ce tableau, disparu depuis lors sans laisser aucune trace, se trouvait depuis 1840 au musée du Palais de Versailles sous le nom de: «Congrès de Rastatt». En 1903, M. Hyrvoix de Landosle établit qu'il s'agissait du congrès de Bade, car à Rastatt il n'y eut comme négociateurs que le prince Eugène et le duc de Villars.

Nous avons photographié ce tableau et l'avons signalé au Musée National de Zurich ainsi qu'à la rédaction du Dictionnaire des artistes suisses pour corriger la biographie de Rud. Huber.

<sup>3)</sup> *Du Luc à Villars*. Bade, 30 août 1714 (Vol. 256, fol. 172): «Ils ont été réduits (les ambassadeurs autrichiens) à passer teste à teste cette journée, présentement ils sentent tout le ridicule du party qu'ils ont pris, ils n'ont pas mesme l'adresse de cacher la honte qu'ils ont et qui vraysemblablement est accompagnée de la crainte d'estre déshonorés de leur maistre.»

<sup>4)</sup> Un exprès de du Luc parvint à atteindre Villars vers Huningue où il resta une dizaine de jours sous le prétexte d'inspecter les places fortes d'Alsace. (Vol. 255, fol. 90.)

courant du conflit. Eugène de Savoie, très aimablement, donna son assentiment au titre demandé, mais à condition que Villars arriverait en même temps que lui à Bade et non après.<sup>1)</sup>

Comme on le voit, l'atmosphère ambiante du Congrès était moins que confiante et il n'était plus question pour le moment d'une action violente contre les cantons réformés. Du reste, le comte du Luc et M. de Saint-Contest semblaient rassasiés de leurs collègues du Saint-Empire et leur ressentiment<sup>2)</sup> trouvait un écho caractéristique à la chancellerie de Paris.<sup>3)</sup> Aussi la cour de Vienne jugea nécessaire de charger le prince Eugène d'une dernière tentative, mais directement auprès du duc de Villars.

Dans l'après-midi du 5 septembre, les ambassadeurs extraordinaire arrivèrent à deux heures d'intervalle. Le prince Eugène envoya un officier au maréchal pour lui faire part de sa présence et le saluer. Peu après, les autorités vinrent *in corpore* présenter leurs hommages aux glorieux envoyés de l'empereur et du roi de France, puis, dans la soirée, le duc de Villars, entouré des ambassadeurs ordinaires et de leurs suites, rendit visite à Eugène de Savoie. La fleur du Congrès fit cortège aux grands personnages, encadrés de gardes et de porte-flambeaux qui ouvraient avec peine un passage dans la foule immense accourue de dix lieues à la ronde pour voir les dernières réjouissances, annoncées depuis plusieurs semaines.

Après l'échange des politesses, le prince s'excusa de son retard et affirma que la politique n'y était pour rien; il blâma en outre l'attitude de Messieurs de Seilern et de Gœs, surtout leur abstention aux fêtes du roi pour lequel Eugène de Savoie déclara avoir des sentiments de profonde vénération.<sup>4)</sup>

Le lendemain matin, à neuf heures, le prince et les ambassadeurs autrichiens rendirent à Villars la visite de la veille chez le comte du Luc où il logeait. On discuta deux heures durant les articles du traité, puis celui-ci fut paraphé; la ratification solennelle étant renvoyée au jour

<sup>1)</sup> Depuis le 3 sept., Villars se trouvait à Brougg où l'ambassadeur avait envoyé son fils, le marquis du Luc, et une suite pour le recevoir. Le maréchal ne devait pas se mettre en route pour Bade avant que le prince n'y fût lui-même signalé.

<sup>2)</sup> *Du Luc à Villars*. Bade, 3 sept.: «Quoique la négociation dont nous sommes chargés depuis trois mois nous ai si fort mis pour ainsy dire sous les ordres des Impériaux que nous n'ayons entendu autre chose que ces termes: l'empereur ne veut point cecy ou veut celà, nous n'y sommes point si fort accoustumés que nous ne soyons capable de secouer le joug, . . . » (Vol. 255, fol. 155.)

<sup>3)</sup> *Torcy à Du Luc*. Paris, 7 sept.: «. . . je souscrys aussy à la maxime d'aller la sonde à la main avec ces messieurs plein d'honneur et de sincérité dont le Conseil de Vienne est composé.» (Vol. 255, fol. 193.)

<sup>4)</sup> *Les plénipotentiaires au Roi*. Bade, 7 sept. (Ibid., fol. 173.)

suivant. En prenant congé de Villars, Eugène de Savoie lui fit part de l'ordre qu'il avait reçu d'avoir avec lui un entretien particulier sur des sujets dont les ambassadeurs n'étaient point informés. Quoique étonné de cette demande insolite, le maréchal prit rendez-vous pour la soirée.

Dans son rapport à Louis XIV sur cette conversation, le duc de Villars dit que le prince entama la question des cantons catholiques et déclara d'emblée la volonté de l'empereur de prendre «toutes les mesures jugées nécessaires par le roi en faveur des dits cantons». <sup>1)</sup> Le maréchal répondit que Messieurs du Luc et de Saint-Contest étant informés à fond des intérêts de S. M., il n'estimait pas possible de discuter cette question sans eux. Eugène de Savoie dut se ranger à l'opinion de Villars et l'on convint de reprendre le sujet avec les autres plénipotentiaires, après la clôture du Congrès. <sup>2)</sup> Néanmoins, la conversation continua animée pendant trois heures sur toutes les faces du problème européen intéressant les deux monarchies.

Par une pluie battante, les missions se rendirent à l'Hôtel de ville le 7 septembre, vers 8 heures du matin, pour l'échange des signatures et l'apposition des sceaux au traité. Les ambassadeurs s'enfermèrent durant trois heures dans l'antique salle des Diètes, puis, les portes ayant été rouvertes, la foule se précipita, avide d'assister à la clôture de l'instrument diplomatique qui terminait un long conflit. Le secrétaire français Du Theil lut la moitié du document et Benderieter, secrétaire allemand, lut le reste. Ensuite, Eugène de Savoie signa à droite, Villars à gauche et les autres plénipotentiaires au dessous. Après quoi les deux généraux s'embrassèrent réciproquement et saluèrent, le premier, les ambassadeurs français, et le second, les ministres autrichiens, pendant que l'assistance criait: Vive l'empereur! Vive le roi!

Le Congrès s'était clos, repoussant les prétentions des Etats protestants concernant le 4<sup>me</sup> article de Ryswick, les revendications territoriales de nombreux princes <sup>3)</sup> et les desiderata des cantons évangéliques. Ceux

<sup>1)</sup> *Villars au Roi*. Bade, 7 sept. 1714. (Vol. 256, fol. 179—183.) Le contenu de cette missive est reproduit dans ses grandes lignes et par endroits presque littéralement dans les Mémoires de Villars (t. IV, p. 37—41. Edit. de la Soc. Hist. de France). Pourtant au sujet de la Suisse il ressort d'un passage de la lettre que, déjà à Rastatt, Villars et le prince Eugène jetèrent des jalons d'une entente entre les deux souverains, notamment en ce qui concerne la religion catholique.

<sup>2)</sup> Dans une autre lettre à Torcy, en date du 10 sept. (ibid., fol. 204—207), Villars dit, à propos de la conférence tenue la veille avec tous les plénipotentiaires réunis, qu'il a été en contact étroit avec le prince et que: «son espérance est encore plus grande qu'à Rastatt d'établir une intelligence solide et durable entre le roi et l'empereur».

<sup>3)</sup> Au fol. 196 du même volume, Villars mentionne les princes italiens qui ne voulaient pas assister à la publication de la paix. Le maréchal ajoute: «ils ont tous une mine rechignée et leurs propos ne le sont pas moins.»

de confession catholique n'avaient obtenu encore pour leur part que des promesses, malgré tous les efforts de Passionei, qui, déjà à la fin de juillet, avait reçu du saint-père une protestation<sup>1)</sup> solennelle contre le rejet du programme de la Curie par les plénipotentiaires. Cette pièce devait être jointe à 13 autres provenant de différents mécontents et déposées aux archives de Bade. Toutefois, la chancellerie refusa d'entériner ce document et il resta pour compte au pape.

En prévision de la conférence décidée entre les ambassadeurs au sujet des affaires de la Suisse, le comte du Luc fit certainement part au légat du changement à vue produit par les ouvertures du prince Eugène et de la décision imminente qui allait être prise. Passionei alors, pour renforcer son premier mémoire, en fit remettre un second<sup>2)</sup> à Villars<sup>3)</sup> et au prince. Ce document est un appel du saint-père en faveur des cantons catholiques et de l'abbé de Saint-Gall; l'auteur sollicite d'une manière pressante l'intervention des deux puissances pour rétablir l'ancien état de choses et secourir les catholiques qui en ont un besoin urgent.

Le prince Eugène avait produit une bonne impression aux Français, et le comte du Luc, qui, la veille encore, ne trouvait pas d'expressions assez fortes contre les ministres autrichiens et leur «mauvaise foy», sentit son ressentiment fondre sous l'influence du Savoyard. L'ambassadeur de Louis XIV n'hésita plus alors à traduire sa pensée vis-à-vis des cantons protestants par un projet écrit — ce que les plénipotentiaires autrichiens ne voulaient jamais faire — et, le 9 septembre, les diplomates réunis le discutèrent concurremment avec celui de Passionei.<sup>4)</sup> Le plan de du Luc est exposé dans deux mémoires.<sup>5)</sup> Le premier, minutieusement détaillé, donne le chiffre des troupes nécessaire à l'expédition, l'état des places

<sup>1)</sup> Ce «*Breve facoltativo*» de Clément XI a été publié par Lengefeld (p. 116—117).

<sup>2)</sup> Imprimé dans *Zellweger* (t. II, p. 418) d'après l'original se trouvant dans les rapports du prince Eugène à Vienne. — Il n'y a pas de traces de ces mémoires dans les dépêches françaises.

<sup>3)</sup> Quoique Villars n'allât à Bade que pour mieux solenniser la signature de la paix, il reçut des instructions étendues concernant tous les litiges. (Vol. 256, fol. 57—65.) Celles-ci ne contiennent rien au sujet des affaires suisses. On peut en déduire que le roi n'attachait pas une grande importance aux avances de l'Autriche sur cette question. Peut-être aussi Louis XIV préférait-il voir l'union proposée discutée par ses ambassadeurs ordinaires, car à Rastatt Villars s'était montré assez médiocre négociateur. (*Lavisse*, Hist. de France, t. 8<sup>1</sup>, p. 138.)

<sup>4)</sup> *Lengefeld* (p. 41), n'ayant pas connaissance du contenu des mémoires de du Luc mentionnés dans les dépêches du légat à la Curie, croit que ceux de Passionei sont les mêmes, mais faits par l'ambassadeur et estampillés par Rome pour leur donner plus de poids. D'après cet auteur, du Luc aurait agi ainsi par crainte de se mettre en avant.

<sup>5)</sup> Voir ces mémoires à l'appendice.

et villes de la Suisse, le nombre des canons qui s'y trouvent etc. La question du ravitaillement y est aussi traitée.

Comme dans d'autres projets similaires antérieurs,<sup>1)</sup> l'ambassadeur néglige les complications étrangères inhérentes à un coup de force contre les Réformés, et, pour éviter toute possibilité d'intervention, il repousse l'idée du légat d'une concentration des armées impériales et royales aux frontières de Berne et de Zurich suivie d'un ultimatum à ces cantons. Ce serait, dit du Luc, donner aux Protestants le temps de chercher du secours. Il préconise donc l'invasion rapide par deux armées fortes chacune de 20000 hommes, l'une française, l'autre autrichienne, conjointement aux forces des cantons catholiques, et prêtes à marcher sur le signal des généraux du roi. Le second mémoire fixe plus particulièrement la distribution des forces catholiques et la situation topographique et stratégique des cantons intéressés.

Après une discussion d'une heure et demie, la séance fut levée sans que l'on prît de décision ferme, le prince Eugène<sup>2)</sup> ayant émis l'avis d'agir sur Berne et Zurich par la persuasion<sup>3)</sup>, alors que du Luc persistait en faveur de la manière forte, seul moyen d'après lui de faire restituer les conquêtes des Protestants. A la sortie de la conférence, le comte du Luc rencontra Passonei auquel il fit des compliments pour son plan, trouvé un des meilleurs, dit-il, mais l'ambassadeur ajouta que son efficacité n'en serait démontrée que dans l'application.

Les missions allaient se disloquer sans qu'une solution intervînt, tous les ambassadeurs faisaient leurs préparatifs de départ; aussi le lendemain de cette séance on conféra de nouveau<sup>4)</sup> chez le comte de Seilern,

<sup>1)</sup> Dès son arrivée en Suisse, l'ambassadeur du Luc vit que le principal obstacle à la politique du roi était le canton de Berne et surtout l'avoyer Willading: homme incorruptible — chose rare dans cette triste époque. Le comte du Luc trouve que: «Messieurs de Berne imitent la grenouille qui voudroit devenir de la taille du bœuf». (Vol. 205, fol. 36.) Plus tard, les intrigues bernoises avec l'Angleterre et la Hollande pendant la guerre de succession, au sujet de la Franche-Comté notamment, ne furent pas pour modérer les sentiments de l'ambassadeur (Vol. 218, fol. 65). Vint ensuite la guerre du Toggenbourg. L'ambition de Berne dans cette occasion, sa victoire et celle des Réformés soulevèrent la colère de du Luc. Il parcèle le roi de ses propositions de mesures violentes contre Berne en particulier. (Vol. 225, fol. 96; — 231, fol. 29; — 235, fol. 2, 85 etc.)

<sup>2)</sup> On fondait à Rome les plus grandes espérances sur les démarches du prince en faveur des cantons catholiques et la Curie estimait qu'il était le mieux qualifié pour cette mission. (Dépêche de Paulucci à Passonei, 1<sup>er</sup> sept.: *Lengefeld*, p. 45.)

<sup>3)</sup> Suivant la version autrichienne (*Lengefeld*, p. 47—48.)

<sup>4)</sup> Les dépêches des plénipotentiaires français sont muettes quant aux détails sur ces deux conférences, et la seconde n'est même pas mentionnée. Cette brièveté dans le compte-rendu des ambassadeurs (vol. 256, fol. 172—178) provient de ce que Villars devait arriver à Paris pour faire son rapport au roi avant la venue du courrier ordinaire

sous le couvert d'un dîner d'adieu qu'il offrait aux ministres plénipotentiaires. Suivant la version autrichienne, le comte du Luc revint à la charge pour des mesures violentes et cela avant l'hiver, car plus tard les circonstances seraient moins favorables. Le duc de Villars reconnut que c'était le seul moyen efficace d'amener les cantons réformés à composition, mais il fit des réserves sur l'opportunité de mesures aussi radicales avant qu'on fût absolument fixé en ce qui concernait l'attitude de l'Angleterre et la marche des événements dans ce pays. Finalement, il fut convenu de laisser aux cours respectives, informées par leurs ambassadeurs du projet de du Luc, le choix des décisions à prendre pour en assurer l'exécution.<sup>1)</sup>

Ces intrigues, après la clôture officielle du Congrès, inquiétèrent fortement les Protestants, qui, déjà au début des conférences, se préparaient militairement et diplomatiquement au danger qu'ils prévoyaient. La solidarité des puissances réformées vis-à-vis des cantons évangéliques fut plus complète et plus active dans cette occurrence que lors de la discussion du 4<sup>me</sup> article de Ryswick.

Berne et Zurich auraient voulu voir consacrer par le Congrès le nouvel état de chose créé ensuite de la guerre du Toggenbourg, et ce desideratum forma le principal objet de la mission officieuse de l'envoyé bernois, le fameux Saint-Saphorin. On espérait faire insérer dans le traité un article complémentaire reconnaissant la Suisse «en l'état où elle se trouve actuellement». Ce vœu dura ce que durent les roses, c'est-à-dire pas longtemps, car il allait trop à l'encontre de la politique française, autrichienne et romaine. Un article additionnel<sup>2)</sup> mentionna bien la Suisse mais dans les mêmes termes que ceux du traité d'Utrecht.

Cet échec des Protestants est aussi l'œuvre d'une cabale de pensionnés bernois, agents secrets de l'ambassadeur du Luc. Lorsque, au mois de mai, il fallut désigner un envoyé pour le Congrès, les conseillers Thormann et Manuel parvinrent à faire évincer le général de Pesmes de Saint-Saphorin — la bête noire de du Luc, — bien qu'il eut été désigné par les conseils de la République. La cabale<sup>3)</sup> fit nommer Jérôme

<sup>1)</sup> Durant toutes ces négociations, les dépêches autrichiennes attribuent à l'initiative française les mesures discutées, qui auraient été accueillies à Vienne «avec la plus grande méfiance» (*J. Dierauer*, loc. cit., t. IV, p. 266). Ce point de vue ne cadre pas avec les démarches des ambassadeurs autrichiens ni avec la mission spéciale du prince Eugène.

<sup>2)</sup> Vol. 353, fol. 204, du fonds Allemagne. Ce tome comprend surtout des pièces provenant du Congrès de Bade et attribuées par erreur à ce pays.

<sup>3)</sup> Jérôme d'Erlach touchait une pension secrète de 3000 livres par an; Ch. Thormann, 1150 livres; son frère Jérôme, gouverneur du comté de Bade, 400 livres; le major Manuel, 500 livres; Ernst, 400 livres, etc. (Vol. 240, fol. 295; — 261, fol. 58.)

d'Erlach,<sup>1)</sup> espion du comte du Luc à Berne et à Vienne. C'est ce personnage qui fut chargé de la défense des intérêts des cantons protestants, avec Gaspard Escher, de Zurich, homme intègre et de grande capacité.

Le parti Willading devant l'imminence du danger, obtint pour Saint-Saphorin la charge de représenter à Bade l'électeur de Hanovre, mais en réalité il était envoyé bernois. Au commencement de juillet, Saint-Saphorin arriva muni des instructions de Berne et voulut se mettre en rapports avec les plénipotentiaires français. Ceux-ci refusèrent de le recevoir.<sup>2)</sup> Cet essai d'entrée en matière était du reste inutile, car le comte du Luc possédait non seulement une copie des instructions mais encore celle des rapports secrets de Saint-Saphorin sur ses missions dans les cours étrangères.<sup>3)</sup> Le tout transmis par Thormann et autres.

Dans ces conditions, il devenait impossible de gagner quelque chose pour le présent. Néanmoins Escher et Saint-Saphorin mirent tout en œuvre auprès des envoyés des princes protestants à Bade afin de neutraliser l'entente du roi et de l'empereur, et lorsque, vers la fin du Congrès, cette union se manifesta ostensiblement, elle trouva aux côtés de la Suisse réformée: l'Angleterre, la Hollande ainsi que les souverains allemands de la même confession.

Avant de quitter Bade, le comte du Luc envoya au roi un rapport<sup>4)</sup> sur les conférences relatives aux cantons catholiques, plus les deux mémoires constituant le plan de campagne contre les Protestants. L'ambassadeur donne en même temps ses appréciations nouvelles sur les plénipotentiaires autrichiens. Du Luc semble un peu gêné de sa volte-face vis-à-vis des comtes de Gœs et de Seilern, mais cette impression est fugitive, le vieux renard provençal n'en étant pas à une pirouette près pour le bien du service. L'ambassadeur revient à un mémoire<sup>5)</sup> de 1713 dans lequel il prétend démontrer au roi la

<sup>1)</sup> Jérôme d'Erlach servit comme officier dans le régiment de son oncle au service de France et fit la campagne de Catalogne. Après avoir abjuré le protestantisme devant Mgr. de Grignan, évêque de Perpignan, il épousa une jeune fille de petite noblesse roussillonne. Deux ans plus tard, d'Erlach abandonna femme et enfant, rentra à Berne et s'y remaria avec la fille de l'avoyer Willading. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, nous trouvons d'Erlach général au service de l'empereur. Ses fonctions le mirent à même de connaître les projets des alliés qu'il transmettait à Paris et ce furent ses renseignements qui permirent aux Français de battre le général Mercy dans son raid sur la Comté. La vie scandaleuse d'Erlach, ses mœurs étranges et sa bigamie connue ne l'empêchèrent pas de succéder à son beau-père, après la mort de celui-ci, dans ses fonctions d'avoyer de la république de Berne.

<sup>2)</sup> Vol. 247, fol. 213.

<sup>3)</sup> Vol. 254, fol. 48-52.

<sup>4)</sup> Vol. 255, fol. 209.

<sup>5)</sup> Vol. 249, fol. 49-51.

nécessité d'abattre le canton de Berne, coupable de refuser les grâces royales. Le comte du Luc insiste ensuite sur l'opportunité de réduire la puissance des Protestants, la situation étant favorable à une action et les cantons catholiques, désespérés, prêts à se jeter dans les bras de l'empereur<sup>1)</sup> si on ne les rétablissait pas de nouveau comme avant la guerre.

Louis XIV, dans une longue missive,<sup>2)</sup> répond à son ambassadeur dont il passe en revue tous les arguments. Avec une lucidité remarquable que l'âge n'a point altérée, le Roi fait la critique de l'intervention armée proposée et souligne les conséquences possibles qui en découleraient. Il pèse tous les risques et conclut pour la négative. Le grand monarque, au soir de la vie, ne voulait plus de guerre ; mieux renseigné sur l'échiquier européen que le comte du Luc, il savait que des mesures coercitives envers les cantons réformés déchaîneraient un embrasement général. De plus, Louis XIV conservait une arrière-pensée de méfiance irréductible contre la maison d'Autriche et c'est dans ce sentiment surtout qu'il faut chercher le vrai motif du rejet de l'intervention proposée.

Cette fin de Congrès, qui s'annonçait si grosse de menaces, n'occasionna donc que de la peur, mais elle laissa les cantons des deux confessions encore plus aigris et excités les uns contre les autres, au grand dommage de l'unité helvétique, car les cantons catholiques ne pouvaient supporter l'idée de l'intangibilité du traité d'Aarau, conclu sur les promesses de Louis XIV qu'il ne serait que provisoire.<sup>3)</sup> La fin des conférences ne leur ayant apporté aucune assurance positive, ils en éprouvèrent un désespoir mêlé de colère et le comte du Luc, chargé de terminer avant son départ les négociations pour le renouvellement de l'alliance, sentit le prestige et l'influence de la France subir une atteinte dangereuse au bénéfice de l'Autriche. En effet, Vienne, secondée par la Curie, combattait énergiquement ce renouvellement et l'ambassadeur Trauttmannsdorff était ouvertement appuyé par Carraccioli qui avait «prestres et moines à sa dévotion».<sup>4)</sup> Passionei, dans une situation

<sup>1)</sup> Confirmé dans *Dierauer*, t. IV, p. 242. Auparavant ces cantons s'étaient offerts comme sujets au roi de France qui refusa (vol. 236, fol. 154), les engageant à prendre patience jusqu'à la conclusion de la paix générale qui changerait les choses (vol. 234, fol. 122 et 185).

<sup>2)</sup> Voir à l'appendice, pièce III.

<sup>3)</sup> *Le Roi à du Luc*. 20 juin 1712. (Vol. 235, fol. 175.)

<sup>4)</sup> *Du Luc au Roi. Soleure*, 15 mars 1715. (Vol. 259, fol. 190.)

fausse, n'osait combattre le redouté neveu du cardinal Imperiale,<sup>1)</sup> et le concours qu'il apportait au comte du Luc était presque nul.<sup>2)</sup>

D'autre part, les patriciens et dirigeants des cantons intéressés profitaient de cette lutte d'influences pour mettre leurs suffrages au plus haut prix, et les dépêches de l'ambassadeur fulminent spécialement contre une catégorie de ces dirigeants qui, non contents de doubler leurs prétentions habituelles, recevaient aussi des grâces de l'empereur. Néanmoins, malgré l'or versé,<sup>3)</sup> le comte du Luc, afin d'obtenir le vote de la diète, dut s'engager aux fameuses «réversales» sans lesquelles l'alliance n'eut pas été ratifiée,<sup>4)</sup> alors même que suivant les exigences des Catholiques les cantons protestants<sup>5)</sup> n'y auraient jamais eu accès sans renoncer aux traités d'Aarau et de Rorschach.

Le renouvellement de l'alliance eut comme conséquence logique l'abandon par l'Autriche du projet d'union ébauché à Badeet de venu sans objet, ensuite de l'inféodation des cantons catholiques à la France.

Ennet-Baden.

H. Mercier.

---

<sup>1)</sup> *Du Luc à la Trémoille*. Soleure, 20 février 1715. (Vol. 248, fol. 175.)

<sup>2)</sup> Suivant une lettre de du Luc à Torcy, du 2 mai 1715 (vol. 249, fol. 287), le pape aurait donné ordre à Passionei de combattre le renouvellement de l'alliance. Pour tranquilliser le légat, l'ambassadeur le fit assister à la lecture du traité le jour de la cérémonie, mais caché derrière un rideau de manière à ne pas être vu des députés.

<sup>3)</sup> Pour combattre les menées du nonce et de Trauttmannsdorff, le comte du Luc distribua parmi les cantons catholiques 245,000 livres à titre extraordinaire durant l'année 1714, sans compter près de 500,000 livres de pensions habituelles. La diète pour le renouvellement coûta 118,000 livres (vol. 261, *passim*). Le stock des médailles promises n'étant pas suffisant, l'ambassadeur dut en payer la valeur séance tenante aux bénéficiaires qui ne voulurent pas lui faire crédit.

<sup>4)</sup> Dans cette même lettre (p. 21, no. 3), du Luc regrette amèrement ces versales qu'il fit «sur les continues réquisitions de la diète» et sans lesquelles il eût été licencier les députés.

<sup>5)</sup> Jusqu'au printemps 1714, du Luc comptait les faire participer au renouvellement. (Vol. 254, fol. 13.) Comparez, sur ce renouvellement d'alliance, la version de *J. Dierauer*, t. IV, p. 259—264.

## Appendice.

*A. E. Suisse  
vol. 256,  
fol. 209-214.  
Copie.*

I.  
Baden, 12 Septembre 1714.  
Le Comte Du Luc au Roi

Sire

Je n'entreprendrai point d'informer Votre Majesté de la manière dont nous avons traité le point des affaires de la Suisse avec les Impériaux, et particulièrement avec le prince Eugène de Savoie, depuis la signature du traité. M. le maréchal de Villars sera auprès de V. M. avant qu'Elle reçoive cette lettre et il est plus capable que personne de lui rendre le compte le plus exact.

Je crois seulement devoir supplier V. M. de vouloir faire accompagner le récit qui lui sera fait de ce qui s'est passé ici de la lecture d'un mémoire que j'eus l'honneur de lui présenter, le 8 mai de l'année dernière.

Votre Majesté y verra combien il importe à son service de prendre des précautions contre la mauvaise volonté et la puissance des Bernois. Ce canton est certainement très mal disposé à l'égard de la couronne de V. M. et l'on en doit craindre les effets, s'il n'a un frein qui les arrête.

Votre Majesté sait qu'il peut armer plus de 60 mille hommes et les faire entrer dans votre Royaume depuis la Haute-Alsace jusqu'au pays de Gex, et qu'il faudrait des forces très supérieures pour empêcher cette irruption des Bernois ayant une étendue de 45 lieues pour choisir un passage.

Un moyen plus praticable et plus certain d'assurer les frontières des Etats de V. M., de ce côté là, est l'établissement, dans la Suisse même, d'une puissance assez redoutable à ce Canton également insolent et mal intentionné, pour le contenir et pour faire avorter les desseins de l'avoyer Willading et de sa faction, auxquels toutes les bontés de V. M. et toutes les attentions de son ambassadeur ne feront jamais prendre l'esprit qui devrait animer tout leur Canton. Si les vues formées dans les entretiens que nous venons d'avoir, dont M. le maréchal de Villars informera V. M., sont praticables et si l'Empereur y apporte autant de bonne foi que V. M., elles réduiront infailliblement les Bernois à la nécessité de demeurer en repos. Leur pouvoir apparent, qui les rend si audacieux, tombera, et avec lui leurs mauvaises intentions; dans leur impuissance, ils cesseront de s'éloigner de V. M. et recoureront à sa protection. Votre Majesté les traitant alors avec la bonté qui lui est naturelle, les vrais compatriotes de ce Canton agiront avec liberté et V. M. les verra attachés aux intérêts de sa couronne plus qu'ils ne l'ont jamais été. Mais si, par des raisons que je ne suis pas capable de prévoir, V. M. prend le parti de laisser la Suisse dans l'état où elle se trouve, les Catholiques, perdant l'espérance qu'ils ont encore en son secours, s'adresseront à l'Empereur, sans précaution, sans réserve et sans ménagement, moins en vue de recouvrer ce qu'ils ont perdu que de conserver ce qui leur reste. Par là, V. M. perdra

l'autorité qu'elle avait dans le corps des Catholiques, sans en acquérir chez les Protestants, et les uns et les autres étant pour lors opposés à ses intérêts, quoique conduits par des idées différentes, il arrivera que quand l'Empereur ou toute autre puissance voudra employer les Suisses contre le service de V. M., il ne sera pas possible de l'empêcher.

Ce que j'ai l'honneur de représenter à V. M. ne porte rien qui détruisse le projet du renouvellement d'alliance: il paraît toujours très nécessaire, mais son exécution ne produira aucun fruit si la partie de la Suisse qu'il attachera de nouveau à V. M. n'est en estat de la servir utilement, et j'ose dire qu'il sera bien plus facile à V. M. de porter cette partie au degré convenable de puissance, par le moyen de ses forces et de celles de l'Empereur jointes, que si V. M. y employait les siennes seules. J'ajouterai donc que la conjoncture paraît favorable et même qu'il est de la prudence de ne pas la laisser échapper.

J'avoue à V. M. que, jusqu'à l'arrivée du prince Eugène, j'avais regardé les Impériaux comme des gens qui cherchaient grossièrement à nous tromper; mais je crois avoir reconnu, depuis qu'il est ici, que ses collègues manquaient et d'instruction et de capacité. Néanmoins, quoique j'aye plus de confiance à l'habileté du principal ministre de la cour de Vienne et au crédit qu'il a auprès de son maître, je ne laisse pas de penser qu'il est nécessaire qu'en formant entre V. M. et l'Empereur le concert dont il s'agit l'on prenne toutes les précautions capables d'empêcher que ce Prince ne puisse, après l'entreprise commencée, l'abandonner, et, par conséquent, laisser V. M. dans l'impossibilité de la finir seule et chargée de la haine que ce projet peut inspirer aux Puissances protestantes.

Il n'y a qu'une union constamment maintenue entre votre M. et l'Empereur, jusqu'à la parfaite exécution, qui puisse empêcher ces puissances de concevoir une juste jalousie de cette entreprise, puisque les deux parties allant d'un pas égal, elles seront assurées que l'une ne permettra pas que l'autre en tire une augmentation de force. Le prétexte que d'ailleurs elles pourront prendre du préjudice que cela peut causer à leur religion sera très faible, lorsqu'il paraîtra que le principal objet de V. M. et de l'Empereur est de rétablir l'union du Corps helvétique et de remettre les choses sur le pied où elles étoient en 1700. Cette époque n'est point éloignée et il est facile de démontrer que tous les cantons ont un intérêt de rétablir les choses sur ce pied. Il ne paraît pas, Sire, qu'il convienne à V. M. d'aller au delà, quoique notre Sainte Religion dût en tirer de grands avantages; mais Dieu ne demandera point compte à V. M. des maux auxquels elle n'aura pu remédier sans exposer ses peuples à une nouvelle guerre, après tout ce qu'elle a fait pour le bien de cette même Religion et pour la justice. Je demande très humblement pardon à V. M. de la liberté avec laquelle je lui expose mes idées: je la supplie de vouloir considérer qu'elles partent d'un esprit toujours occupé et uniquement rempli de ce qui peut augmenter la gloire et le bonheur de son règne.

Je suis etc.

Le Comte du Luc.

Arch. Aff.  
Etrangères  
vol. 249,  
fol. 179—181.  
Copie.

## Mémoires.<sup>1)</sup>

### I.

1. L'affaire dont il s'agit va persuader toute l'Europe de l'étroite union entre le Roy et l'Empereur. Elle donnera de l'espérance à la Catholicité abbatue et vraysemblablement contiendra les Protestans dans des bornes convenables.

2. On connoit l'estat de la Suisse et par conséquent l'extrême foiblesse de la Catholicité qui va infailliblement périr si les deux puissances ne s'unissent intimement pour procurer son restablissement.

3. L'insolence des Cantons de Zurich et de Berne est connue. Personne n'en peut mieux parler que les ministres de l'Empereur. Elle augmente par le changement arrivé en Angleterre et par l'étroite union contractée essentiellement entre Berne et les Etats-Généraux.

4. En vain entreprendroit-on une négociation amiable avec ces deux Cantons de la part du Roy et de l'Empereur, on y seroit certainement trompé. Sous les apparences d'une négociation ils gagneroient du temps et obtiendroient infailliblement tant des puissances maritimes que celles de leur Religion en Allemagne, qu'elles parleroient si haut qu'il seroit difficile de suivre ces veües, sans craindre une guerre de religion qu'on ne croit pas devoir hazarder dans le temps présent.

5. Il seroit plus naturel que leurs Majestés s'accordassent dans un grand secret affin d'exécuter la chose avec célérité, ce qui seroit très possible parce que les deux cantons n'ont point de troupes réglées sur pied et que le manque d'officiers pour conduire leurs milices, surtout celuy de Zurich dont les bourgeois et le peuple sont peu aguériris.

6. Dans les deux cantons il n'y a pas une seule place qui puisse soustenir un siège de 24 heures, et le pays est très riche et en estat de fournir à la subsistance des troupes tant en grains qu'en fourrages. On asseure de plus que les peuples sont très mécontent du gouvernement; qu'en déclarant en entrant qu'on vient pour les protéger et contenant les troupes dans une exacte discipline, adjoustant que les paysans qu'on trouvera sous les armes seront punis et leurs maisons désertes bruslées, il s'en trouvera très peu qui oseront s'armer quelques ordres qu'ils puissent avoir de leur souverain.

7. Le Pays de Vaud, qui fait la principale force du canton de Berne, est cruellement mécontent de ce gouvernement et, en luy promettant de luy procurer la liberté en luy donnant la forme d'un canton ou d'une république, ce pays, bien loin d'estre contraire, favoriseroit le projet et on pourroit l'unir étroitement avec les cantons de Fribourg, de Soleure et la république de Valais..

<sup>1)</sup> Ces deux mémoires ne sont ni datés ni signés mais la lettre qui les accompagnait est datée du 12 sept. Elle était adressée à Torcy ainsi qu'un double de chaque mémoire. (Vol. 256, fol. 215.) — Note H. M.

8. A l'egard de Zurich, l'Empereur estant en estat d'entrer à l'improviste sur ses terres, on respond que les 5 cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, de Zug et d'Unterwald, se joindront aux forces impériales pour marcher contre la capitale de Zurich qui n'est point forte et d'où estant le maistre la guerre est finie de ce costé là.

9. Du costé de Berne, il faut estre asseuré qu'une partie des forces de Lucerne, tout le canton de Fribourg, de Soleure, et la république de Valais aussy bien que l'Evesque de Basle se joindront aux François. Si cette vérité peutestre démonstrée comme on en doute pas, comment des gens ainsy surpris pourront-ils se deffendre de subir la loi des plus forts? Mais pour l'estre et finir cette affaire en moins de quinze jours, il importe que Leurs Majestés soient parfaitement concertées et qu'au mesme moment que leurs forces entrent, l'une du costé du Rhyn et l'austre par l'Alsace ou la Franche-Comté.

10. On ne parle point des précautions qui doivent estres prises de la part de l'Empereur tant pour des munitions de bouche et de guerre, que pour l'artillerie, parce qu'on n'est pas instruits de l'estat des places et des magasins que S. M. J. a au voisinage de la Suisse, et c'est surquoy les deux généraux doivent se concerter.

11. A l'egard de la France, on peut compter qu'estant averti on trouvera dans la ville de Soleure 8 ou 10 mille sacs de farine en attendant que par des charroys ou sur le pays attaqué on trouve à les remplacer. On trouvera de plus dans la mesme ville des canons, environ 6 de 24 livres et 8 de 18 ou 16 livres. L'arsenal de Soleure étant composé d'environ 60 pièces, grosses ou petites, et quelques mortiers. Il n'y a aujourd'huy qu'environ 40 milliers de poudre. On pourroit éviter l'éclat de se servir aussy de l'artillerie et des munitions du canton de Fribourg, mais aujourd'huy on ne peut pas dire en quoy le tout consiste.

12. Il reste à examiner quelles forces chacune des deux puissances doit employer pour parvenir à la fin qu'elle se propose. L'auteur de ce mémoire est persuadé qu'avec vingt mille hommes de chaque costé, en moins de quinze jours l'affaire sera consommée et l'accord entre les deux religions signé, duquel les deux puissances se déclareront garantes réciproquement, car il ne s'agit pas d'anéantir les Protestants mais uniquement de restablir la balance et de retirer la Catholicité de l'oppression où elle se trouve et de sa totale perte.

13. On peut en deux manières commencer la chose. La première seroit qu'ayant leurs forces suffisantes aux frontières et étant en estat d'exécuter son projet, on assemblast une Diette Générale à laquelle on déclareroit les intentions de Leurs Majestés, et qu'à faute de s'y conformer sur le champ on prendroit les voyes convenables pour se faire entendre. Ce premier party souffre une difficulté qui est que d'abord les Protestants se verront convoquez, ils ouvriront leurs yeux, se concerteront entre eux, et par des courriers réclameront la protection des puissances de leur religion et par là éviteront de suivre les conseils qui leur seront donnés. On n'a pas lieu de craindre que l'Angleterre et la Hollande viennent secourir Zurich et Berne, mais il importe d'examiner

'il ne seroit pas dangereux que ces deux puissances fissent des protestations contre le traité qu'on obligeroit les deux cantons de signer, et profitant des onjonctures il en arriveroit de ce mesme traité ce que nous espérons qui rriveroi de celuy d'Arau.

Le second projet paroist le plus court et le plus asseuré. Ce seroit de aire entrer les troupes des deux partyes avec une déclaration saintement bservée qu'on entre point en Suisse comme un ennemi, mais au contraire our y restablir le calme, la justice et l'union; et pour cela se rendre maistre les deux cantons, convoquer la Diète générale, entendre les plaintes et les aisons réciproques, après quoy on fonderoit une règle fondée sur la justice t sur les anciens traités de la Nation, de laquelle règle Leurs Majestés seroient perpétuités garantes.

Enfin si on ne prend ce party, il faut regarder la Catholicité perdue en Suisse et compter que cette nation soumise aux deux cantons, deviendra également redoutable aux deux puissances. On ne fait point mention de Basle, Schaffhouse, Glaris et Appenzel protestants parce que les deux premiers se contiendront pour la deffence de leur propre pays, sans quoy les Catholiques es envahiront. On ne fait pas non plus mention de Neufchastel parce qu'il ne sera pas difficile de le contenir, outre qu'avant que les ordres de Berlin fussent arrivés la chose seroit finie.

## II.

Si le Roy prend party de faire entrer ses troupes dans la Suisse pour obliger le canton de Berne à rendre justice aux Catholiques et restablir l'ancienne union du Corps helvétique. Aussy tost que le comte du Luc s'aura les intentions du Roy, il disposera les choses de la manière suivante, et Sa Majesté peut estre asseurée que, de ce costé là, il n'y a pas lieu de craindre que l'exécution soit douteuse.

Le canton de Berne est limitrophe avec la république du Valais. Cette république, également zélée pour sa religion et déterminée à suivre les ordres et les conseils du Roy, aura quinze mille hommes en armes pour entrer sur les terres du canton de Berne, de la manière et au temps qui luy seront prescripts par les généraux de Sa Majesté.

Le canton de Fribourg, malgré son mauvais gouvernement, estant aussy limitrophe de celuy de Berne, pourra de son costé jeter dans les terres de ce dernier au moins huit mille hommes auxquels on pourra joindre trois ou quatre mille du canton de Lucerne pour la partie de ce mesme Canton voisine de Berne.

Soleure, joint à l'évesque de Basle, pourra mettre en campagne six mille hommes qui n'auroient que deux heures de chemin pour aller de leur capitale sur les terres des Bernois. Ce sera au général chargé de l'exécution de disposer ces milices d'une manière utile à la cause commune.

Il faut observer que [de] la ville de Soleure à celle de Berne il n'y a que six heures de chemin, le pays est bon et assez uni eu égard au reste de

la Suisse. On trouvera sur cette route des monticules, et de temps en temps des bois qui sont séparés les uns des autres.

On approche de la ville de Berne par une hauteur, cette ville est recommandée de tous costés. Elle est enfermée de murailles, en certains endroits quelques morceaux de fortifications irrégulières, mais le tout ensemble ne vaut rien.

Les peuples du canton, les plus proches de la ville sont très mécontents du gouvernement et, en les prenant par une déclaration qui les nécessite de rester dans leurs maisons, on a lieu de croire que peu en sortiront pour courir à la deffence de la capitale de laquelle s'estant rendu maistre, l'affaire sera finie et l'on croit qu'il conviendroit de convoquer la diète générale des cantons et républiques dans la mesme ville.

Il faudra tenir prest une déclaration qui n'ai rapport qu'au pays de Vaud, que l'on fera répandre par les émissaires qu'on a en ce pays, et suivant que les choses se tourneront, le Roy examinera s'il sera du bien de son service de laisser ce mesme pays au Bernois ou de le séparer en luy donnant une forme de république ou de canton.

Les choses prestes à s'exécuter on fera donner les airs nécessaires à la Ville de Genève par le Résident que le Roy y tient, affin que cette république se tienne en repos. On prendra la mesme précaution à l'égard de Neufchastel et de Valengin.

Ce qu'on dit ici à l'égard de Berne pourra également s'exécuter contre Zurich par les cantons qui l'avoysinent et l'on en fait point mention ici parce que la chose regarde les Impériaux. Au surplus M. le Mareschal a le canevas sur lequel on a conféré, il aura la bonté de se souvenir que le tout n'a point esté composé pour estre présenté aux yeux de S. M. et que c'est à luy d'en tirer le précis pour le faire à loisir autant qu'il luy paroistra convenable.

*A. E.*  
*Suisse*  
*Vol. 255,*  
*fol. 223—226.*  
*Copie*

*III.*  
*Le Roi au Comte Du Luc.*  
*Fontainebleau, 24 sept. 1714.*  
*Mons. le comte Du Luc*

La dernière lettre que vous m'avez escripte de Bade le 12<sup>e</sup> de ce mois rapelle les représentations que vous m'aviez desja faites sur le malheureux estat des cantons catholiques, et sur l'importance qu'ils ressentent au plus tôt les effets de ma protection, soit pour les empescher de prendre des résolutions et des engagements entièrement contraire au bien de mon service, soit pour préserver la Religion de sa ruine totale en Suisse. Vous me rendez compte des conversations que vous avez eues sur ce sujet avec le Prince Eugène de Savoie, et je vois que les dispositions que vous avez trouvées de sa part vous ont inspiré de nouvelles idées que vous m'expliquez bien nettement par le mémoire joint à votre dernière lettre. Suivant votre plan rien n'est plus facile que d'obliger les Protestants, dont la puissance est proprement renfermée dans

les deux cantons de Berne et de Zurich, a restablir l'union du Corps helvétique, en remettant les choses sur le pied où elles estoient en l'année 1700. Rien en mesme temps n'est plus dangereux pour le bien mesme de mon Royaume que de souffrir la puissance excessive du canton de Berne et dont l'expérience m'a fait connoître la mauvaise volonté. Vous m'exposez la foiblesse et le désespoir des Cantons catholiques et vous prévoyez sagement les extrémités où ces deux motifs sont capables de les porter aux préjudice de mes intérêts, des anciennes alliances et de celle que je veux renouveller encore avec ces Cantons. Enfin les éclaircissements que vous me donnez sur cette importante matière ne laissent rien à désirer, et je puis, après avoir entendu la lecture de votre lettre et de vos mémoires, décider ce qui convient davantage au bien de mon service.

Comme je souhaite d'unir autant qu'il est possible les intérêts de la Religion et les miens, son estat présent en Suisse seroit un motif très pressant et très capable de m'engager à prendre les résolutions que vous me proposez, si je considerois seulement l'estat du Corps helvétique, sans porter en mesme temps mes vues sur celuy de toute l'Europe; mais véritablement lorsque je fais réflexion sur la situation présente des affaires générales, il m'est aisé de voir que le bien de la Religion, celuy de mon Royaume, enfin l'intérêt commun de toutes les nations demandent également *que la paix soit maintenue*, et je comprends en mesme temps que ce seroit donner le signal d'une nouvelle guerre que d'employer présentement la force pour obliger les Cantons protestants à restituer ce qu'ils ont obtenu par le traité d'Aarau, à rendre justice aux Catholiques, enfin à restablir l'ordre ancien et l'union entre les membres du Corps helvétique suivant ce qui s'observoit en l'an 1700.

Vous sçavez qu'il y a desja longtemps que le canton de Zurich et celuy de Berne prevoyant que je pourray les y forcer, et que, soit crainte véritable de leur part, soit dessein d'entretenir toujours la défiance de mes projets et de mes entreprises, ils n'ont pas cessé de représenter vivement, en Angleterre et en Hollande, que s'ils n'estoient protégez, les Catholiques appuyez de mes secours les accableroient après la conclusion de la paix générale. Vous estes informé des instances que les Anglois et les Hollandois, excitez par les représentations, m'ont faites en leur faveur. J'ay respondu que je désirois le repos de la Suisse; que j'avois travaillé à réunir les Cantons lorsqu'au préjudice de leurs véritables intérêts la guerre s'estoit malheureusement allumée entre eux. J'ay taché de faire comprendre à la feue reine de la G<sup>de</sup> Bretagne et aux Estats Généraux, que le moyen de conserver la tranquilité de la Suisse estoit de persuader aux Cantons protestants de se relascher des avantages qu'ils avoyent acquis par la supériorité de leurs armes et que je croyois incompatible avec l'union qui devoit régner entre les Cantons. Il m'a été répliqué que les Catholiques ayant été les agresseurs, il estoit juste que les Protestants jouissent de quelques avantages médiocres dont ils s'estoient contentez lorsqu'ils estoient maistres d'imposer la loi à leurs ennemis; que leur modération méritoit des louanges, et qu'ils avoient tesmoigné leur zèle pour

le bien commun de la Patrie, en prescrivant eux mesmes des bornes aux avantages qu'ils pouvoient retirer de l'heureux sort de leurs armes.

Les choses en cet estat, la Reyne de la G<sup>de</sup> Bretagne est morte, et ses intentions admirables pour le maintien de la paix générale ne servent plus de règle aux Régens que le Roy de la G<sup>de</sup> Bretagne, son successeur, a establies pour gouverner ce Royaume pendant son absence. La plupart d'entre eux opposez au gouvernement précédent ont voulu suivre une route contraire, et pour cet effect ils ont cherché des prétextes de rupture, ramassant avec soin tous les sujets qu'ils ont imaginé de se plaindre de contraventions qu'ils supposaient que j'avois faites aux derniers traitiez. J'ai bien voulu répondre à chaque article de leurs plaintes et les détruire par des raisons évidentes et solides; ensuite, estant persuadé de la sagesse de leur nouveau Roy et de l'intérest qu'il a de conserver la paix, j'ay déclaré que ce seroit désormais qu'avec luy que j'éclaircirois ces matières de contestations. Il m'asseure qu'il veut concourir avec moy au maintien de la tranquilité publique, et je le crois; mais il ne seroit pas le maistre de suivre un projet si conforme à ses propres intérêts, si je donnois à la Nation angloise un prétexte spécieux de reprendre les armes, et s'en seroit un, si j'entrois à mains armées dans les terrain des Cantons protestants; car aussitôt il ne seroit question que de guerre de religion; mon union nouvelle avec l'Empereur donneroit lieu de le publier et de le croire, les princes protestants de l'Empire et les Hollandois se croiroient menacez, par conséquent également obligez à concourir à leur deffense commune.

Je crois que l'exécution du projet que vous me proposez seroit facile, mais elle allumeroit avec la mesme facilité un nouveau feu dans l'Europe. Zurich et Berne seroient forcez de se soumettre pour un temps aux conditions que je leur imposerois de concert avec l'Empereur, mais qui que ce soit ne pourroit répondre des événements d'une guerre qui renaitroit certainement et qui seroit d'autant plus vive que la Religion serviroit de prétexte à la passion de bien des gens ennemis déclarez de la paix, et depuis qu'elle est faite, toujours occupez de trouver les moyens de la rompre et de replonger l'Europe en de nouvelles calamitez.

Je veux croire que la sincérité de l'Empereur est parfaite, que ses intentions sont droites et pures, et qu'ayant pris avec moy des engagemens pour le bien de la religion en Suisse, il ne s'écartera jamais des mesures que j'auray concertées avec luy; mais s'il arrive que ce Prince reprenne et suive l'ancienne politique de sa maison, si ceux qui seront chargez de ses ordres, imbus des vieilles maximes de la Cour de Vienne, font naître des difficultez à l'exécution de ceux dont ils seront chargez, s'il survient des incidents capables de produire premièrement de la froideur, ensuite une rupture ouverte, j'auray travaillé à former une ligue contre moy en faveur de l'Empereur, croyant travailler uniquement à procurer un juste soulagement aux Catholiques de la Suisse. Après avoir bien pesé toutes ces considérations, j'ay décidé qu'il ne convient ny au bien général de l'Europe ny à celuy de mon Royaume, ny mesme à celuy de la Religion, de fournir aux Protestans une cause de guerre; ou tout au

moins un prétexte si spacieux de reprendre les armes, qu'aucun d'eux ne s'en dispenseroit.

Employez donc vos soins à consoler autant qu'il sera possible les Cantons catholiques de l'état où ils languissent, soutenez leurs espérances et fortifiez les en leur faisant voir que l'alliance qu'ils renouveleront avec moy va m'engager encore plus à ne pas les abandonner; mais tachez de faire comprendre aux plus sages, que le succès des affaires dépend de sçavoir choisir les conjonctures propres à les entreprendre, et qu'en précipitant l'exécution d'un projet on le ruine pour jamais. Il faut laisser à l'Europe le temps de voir calmer ses agitations passées. J'auray cependant le loisir de connoistre les véritables sentiments de l'Empereur, de juger du fondemens que je puis faire sur les assurances que le Prince Eugène vous a données, et comme personne ne peut douter de mon zèle pour notre Sainte Religion, les gens éclairez des principaux Cantons catholiques doivent s'asseurer que je veilleray à ses intérêts de manière qu'ils n'auront pas besoin de chercher d'autre protection que la mienne; celle de l'Empereur sera toujours dangereuse à la Suisse, et certainement il n'est pas de la saine politique d'ouvrir, sous quel prétexte que ce soit, la porte de son pays à un Prince qui depuis longtemps conserve des prétentions sur l'état qui implore son secours. Sur ce etc.

### Artisti ticinessi del XVI secolo. Gian Antonio e Pietro Castelli da Melide.

Già è saputo che la famiglia dei Castelli di Melide fu una delle più cospicue del Luganese de' secoli passati, devota anche all' arte, cui offerì parecchi ottimi lavoratori. Sono conosciuti e celebrati Francesco Castelli, scultore ed architetto, operante intorno alla metà del XVI secolo; Gian Domenico Castelli, architetto e scultore, padre del più celebre Francesco, soprannominato Borromini, il crudele e implacabile nemico del cav. Maderno, architetto di San Pietro di Roma; Matteo Castelli, architetto del re di Polonia, artista del XVII secolo. Il primo e l'ultimo nacquero a Melide: Castelli Gian Domenico, in vece, ebbe i natali a Bissone, tutta via appartenendo all' istesso illustre casato.

Oggi abbiamo da aggiungere a cotesti due altri nomi, due artisti poco conosciuti: Gian Antonio e Pietro Castelli, fratelli tra di loro ed entrambi «all' arte del gesso» consagrati, la cui operosità sta a cavallo fra il XVI e il XVII secolo, occupando però particolarmente quello. Appartenevano al ceppo di Melide ed eran figli di Quirico.